

Adapei

Morbihan - Les papillons blancs



Morbihan

Projet
Associatif



Horizon
2021
2026

Document en Facile à Lire et à Comprendre

(FALC) validé à l'Assemblée Générale du 18/09/2021

L'Adapei du Morbihan a 60 ans !

L'association s'appelle **Adapei du Morbihan les papillons blancs**.

L'Adapei est une association des amis et parents d'enfants en situation de handicap.

L'Adapei accueille des personnes en situation de handicap intellectuel ou psychique.

1850 personnes sont accueillies à l'Adapei.
800 personnes y travaillent.

L'Adapei a créé **des établissements et des services** comme :

- les **IME** (Instituts Médico-Educatifs)
- les **ESAT** (Etablissements et Services d'Aide par le Travail)
- l'**Entreprise Adaptée CEM 56** (Coopération Entreprises Multiservices)
- les **hébergements** pour les ouvriers des ESAT
- les **foyers** et les **accueils de jour**
- les **FAM** (Foyers d'Accueil Médicalisé)
- les **SESSAD** (Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile)
- les **SAVS** (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale)



L'Adapei fonctionne comment ?

L'Adapei du Morbihan fait partie d'une Union Nationale : **l'Unapei**.
Toutes les Adapei de France font partie de l'Unapei.
L'Unapei est une **très grande association** en France.



Le conseil d'administration :

L'Adapei a un conseil d'administration.
Le conseil d'administration est un groupe de **21 personnes**.
Les 21 personnes sont des parents ou amis de personnes en situation de handicap.



Les 21 personnes sont les **administrateurs**.

Il y a **1 président et 2 vice-présidents**.

Le conseil d'administration décide les **projets** de l'Adapei.

Le conseil d'administration **défend** les personnes en situation de handicap et les aidants.

Les administrateurs sont élus pour **6 ans**.

Les administrateurs sont **bénévoles**.



Le **bureau de l'association** est représenté par **8 administrateurs**.

Le bureau prépare des **réunions** pour le conseil d'administration.

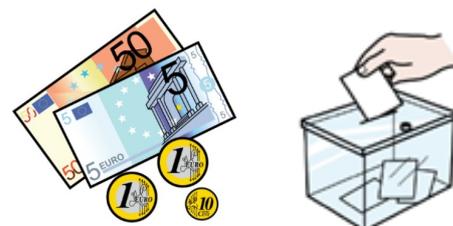
L'assemblée générale (AG) regroupe tous les **adhérents** de l'Adapei.

Les aidants, les personnes en situation de handicap, les professionnels, les administrateurs participent à l'AG.

L'AG a lieu 1 fois par an.

A l'AG, **on parle de beaucoup de choses** comme :

- dire ce que l'Adapei a fait
- dire ce que l'Adapei veut faire comme projets



A l'AG, **on vote le budget** que l'Adapei utilise :

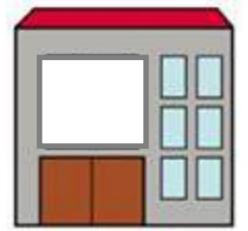
- pour créer des établissements
- pour améliorer la vie des personnes accueillies
- pour soutenir des projets

A l'AG, **on vote pour dire si on est d'accord ou pas.**



A l'Adapei, il y a des établissements et des services

L'Adapei a **plus de 30 établissements et services** sur tout le Morbihan.
Les établissements et les services sont organisés en **4 pôles**.
Un pôle est un **groupe d'établissements et services**.



L'Adapei a 4 pôles comme :

- **le pôle enfance** avec les IME et le SESSAD.
- **le pôle vie sociale et habitats** avec les foyers de vie, les foyers d'hébergement, les foyers d'accueil médicalisé, les accueils de jour, les habitats inclusifs et les SAVS.
- **le pôle travail** avec les ESAT et l'entreprise adaptée CEM 56.
- **le pôle ressources** avec le siège social à Vannes.

Au siège social, il y a des professionnels :

- les comptables s'occupent de payer les factures
- le secrétariat s'occupe des papiers comme les dossiers de demandes d'admission
- les informaticiens s'occupent des ordinateurs
- les ressources humaines s'occupent des bulletins de salaire, des contrats de travail, des formations.
- le service qualité, santé et sécurité.
- la communication



1 PÔLE ENFANCE



3 IME
1 SESSAD

225 enfants et
adolescents accueillis
en IME

122 personnes
accompagnées par
le SESSAD

1 PÔLE
VIE SOCIALE
et HABITATS
6 FOYERS
2 FAM
1 SAVS
1 SAAD



+ de 1000
adultes
accompagnés

1 PÔLE TRAVAIL



6 ESAT / 1 EA

650
travailleurs

Le projet associatif est écrit en 3 parties

L'Adapei écrit un **projet associatif**.

Le projet associatif explique ce que l'Adapei veut faire.

Le projet associatif est **écrit pour 5 ans**.

Le projet associatif est ce document **en FALC**.



1

Priorité au respect des droits et des devoirs des personnes en situation de handicap

L'Adapei veut que **les droits** des personnes en situation de handicap soient **respectés**.

Les personnes en situation de handicap doivent être **respectées**.
Elles sont **citoyennes**.

Etre citoyen, ça veut dire **être comme tout le monde**.
C'est **avoir les mêmes droits et les mêmes devoirs**.

Les personnes en situation de handicap ont droit par exemple à l'**AAH** :
L'AAH est l'allocation d'adulte handicapé.

Les personnes en situation de handicap ont des fois la **PCH** :
La PCH est la prestation de compensation du handicap.

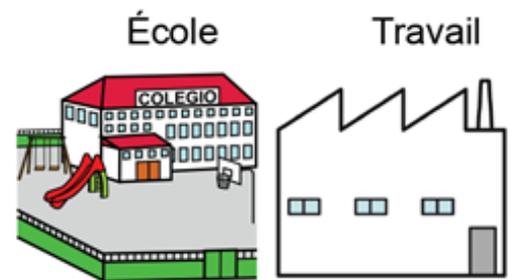
Les personnes en situation de handicap **ne doivent pas être mises à l'écart** :
C'est la non-discrimination.





Les personnes en situation de handicap ont **plein de droits**,
comme tout le monde, par exemple :

- Avoir un accompagnement adapté
- Pouvoir aller à l'école
- Pouvoir faire des formations
- Faire ses choix
- Droit à l'information
- Donner son avis
- Avoir une vie amoureuse et privée
- Avoir un travail de son choix
- Pouvoir être soigné et vivre en sécurité
- Pouvoir voter
- Avoir des amis
- Avoir une vie associative
- Faire du sport
- Faire des activités et des sorties
- Avoir une religion
- Vivre dans une maison, un appartement ou un foyer



Donner son avis



Les personnes en situation de handicap ont **des devoirs**,
comme tout le monde, par exemple :

- Respecter des règles comme le règlement intérieur dans un établissement (les gestes barrières...)
- Respecter les lois, les devoirs de citoyens
- Respecter les autres et leurs choix de vie
- Respecter le vivre ensemble et avoir du savoir vivre

2

Choisir et agir dans sa vie

Les personnes en situation de handicap **choisissent leur vie**.
Les personnes en situation de handicap **décident de leur vie**.
Les personnes en situation de handicap **doivent être aidées à faire leurs choix**.
On ne doit **pas décider à la place** des personnes en situation de handicap.

« **Rien pour nous sans nous** » c'est le message principal de l'association Nous Aussi.

Nous Aussi est une association de personnes en situation de handicap.
Elles se représentent elles-mêmes.



Association française
des personnes handicapées intellectuelles

Les personnes en situation de handicap doivent avoir **un moyen de communication** :

- pour comprendre
- pour se faire comprendre
- pour décider
- pour choisir

Comprendre



3

« Prendre sa vie en main ». Ca s'apprend jour après jour.

L'Adapei s'engage sur un **accompagnement de qualité**.

Les professionnels de l'Adapei aident :

- les personnes en situation de handicap à **dire ce qu'elles pensent**
- les personnes en situation de handicap à **faire des choix**
- les personnes en situation de handicap à **essayer de faire des nouveaux projets, et parfois changer d'avis**
- les personnes en situation de handicap à **s'aider ensemble (pair aidance)**
- les personnes en situation de handicap à **être fières de leur vie**
- les personnes en situation de handicap à **être plus autonome** et à se débrouiller toutes seules
- les personnes en situation de handicap à **parler en leur nom (autoreprésentation)**



Soutenir tous les aidants

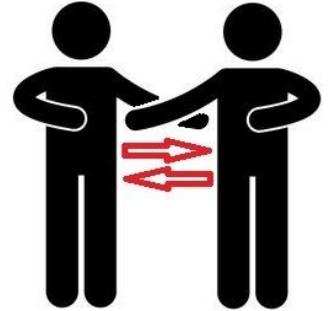
Les aidants sont :

- les parents
- la famille
- les proches

L'Adapei **soutient** les aidants concernés par le handicap.

L'Adapei **agit** pour éviter l'isolement des aidants.

L'Adapei **encourage les groupes de paroles** entre les aidants.



Revendiquer

Revendiquer c'est demander que **les droits** des personnes en situation de handicap **soient respectés**.

Les pouvoirs publics, c'est, par exemple :

- l'état
- le conseil départemental.
- les communes



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Les pouvoirs publics sont obligés d'**aider** toute personne en situation de handicap.

L'Adapei se bat pour :

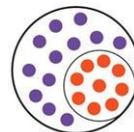
- **faire respecter les droits** des personnes en situation de handicap
- **apporter un accompagnement** digne et respectueux



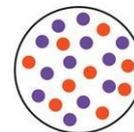
Militer pour une société plus inclusive et plus solidaire !

Militer c'est :

- vouloir défendre des **idées et des projets**
- faire entendre **un message**



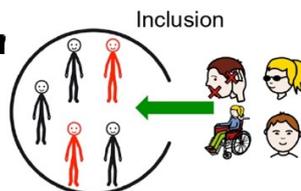
INTÉGRATION



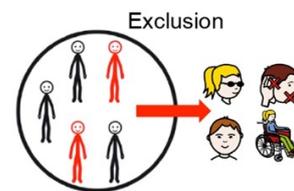
INCLUSION

Une société inclusive c'est :

- accepter tout le monde **avec ses différences**
- s'adapter à **chacun**



Inclusion



Exclusion

Une société solidaire c'est :

donner à tout le monde les moyens de **bien vivre**.

L'Adapei est une association militante pour :

- **défendre les droits** des personnes en situation de handicap
- imaginer des **solutions nouvelles**
- encourager les **bonnes idées**
- **améliorer la vie** de tous les jours

**Tous ensemble,
nous soutenons,
nous revendiquons,
nous militons pour une société inclusive
et respectueuse de toutes les différences.**

..... Pour
une société
solidaire
et inclusive.....

NOUS CONTACTER

Siège Social

2, Allée de Tréhornec - BP 116 - 56003 Vannes Cedex

02 97 63 36 36 - info@adapei56.net

.....
www.adapei56.com

www.facebook.com/adapei.du.morbihan

www.esatea-adapei56.com

